

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 22 JANVIER 2018, À 20 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère

EST ABSENTE :

Mme	Martine Salomon	Conseillère
-----	-----------------	-------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2018, à 17 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

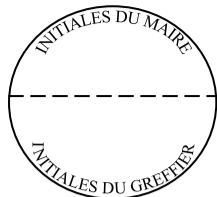
Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 8 janvier 2018, à 17 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2018-06

Rés. 2018-07



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 15 janvier 2018

4.1.1 **Nomination suite au concours 17-19 - Inspecteur adjoint en bâtiment**

Rés. 2018-08

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2018-02 afin de procéder à la nomination de monsieur Pier-Luc Beaulieu au poste d'inspecteur adjoint en bâtiment à la division de l'urbanisme, selon la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 **Nomination - Régime complémentaire de retraite des employées et employés de la Ville de Baie-Comeau**

Rés. 2018-09

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2018-03 et de nommer madame Danielle Bernatchez à titre de représentante de l'employeur au sein du comité de retraite de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 **Nomination d'un représentant - Office municipal d'habitation de Baie-Comeau - Comité de transition**

Rés. 2018-10

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-03 et de nommer monsieur le conseiller Alain Charest, afin de siéger au comité de transition et de concertation qui doit être formé pour réaliser le regroupement des offices de la MRC Manicouagan.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Alain Charest à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce regroupement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

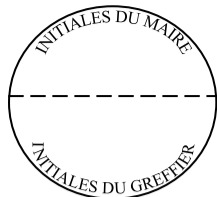
4.1.4 **Renouvellement protocole d'entente - Corporation église Sainte-Amélie... Ouverte à la vie**

Rés. 2018-11

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-01 afin de l'autoriser à signer le protocole d'entente d'une durée de trois (3) ans, soit pour les années 2018, 2019 et 2020, avec la Corporation Église Sainte-Amélie... Ouverte à la vie et de lui verser, pour chacune des années, une aide financière de 20 000 \$ plus les taxes si applicables, une contribution en biens et services évaluée à 6 000 \$ ainsi qu'une subvention équivalant au montant des taxes municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.5 Dépôt du rapport annuel 2017 du SCRSI

Rés. 2018-12

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2018-01 et d'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités 2017 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Ce rapport sera transmis à la MRC de Manicouagan pour dépôt au ministère de la Sécurité publique, et ce, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie et en référence à l'action 10 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Addenda - Protocole d'entente - Municipalité de Godbout - Entraide incendie

Rés. 2018-13

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-04 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'addenda au protocole d'entente avec la Municipalité de Godbout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Budget 2018 - Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan

Rés. 2018-14

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2018-01 afin d'approuver les prévisions budgétaires 2018 de la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan, ayant des revenus de l'ordre de 5 920 000 \$ et établissant la quote-part de la Ville de Baie-Comeau pour l'année 2018 à 2 127 202 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 22 janvier 2018

4.2.1 Nouvelle structure organisationnelle - Service de la culture et des loisirs

Rés. 2018-15

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

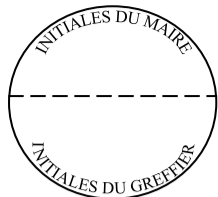
De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2018-04 et d'approuver la nouvelle structure organisationnelle du Service de la culture et des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Nomination au Service de la culture et des loisirs - Assistant responsable loisirs et sports

Rés. 2018-16

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2018-05 afin de procéder à la nomination de madame Martine Lebrun au poste d'assistant responsable loisirs et sports au Service de la culture et des loisirs, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Nomination au Service de la culture et des loisirs - Commis gestion de plateaux

Rés. 2018-17

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2018-06 afin de procéder à la nomination de madame Carmen Ferlatte au poste de commis gestion de plateaux au Service de la culture et des loisirs, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs, sous réserve notamment des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Nomination de monsieur Pier-Luc Beaulieu à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment

Rés. 2018-18

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2018-01 et de nommer monsieur Pier-Luc Beaulieu à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment, et ce, afin qu'il puisse procéder à l'émission des constats d'infraction, signer les permis et certificats et appliquer la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Régime de compensation- Milieux hydriques et humides

Considérant le régime de compensation mis en place par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en juin dernier relativement aux milieux hydriques et humides;

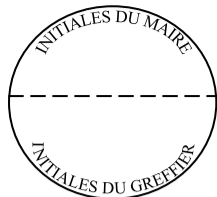
Considérant les effets pervers de ce nouveau régime sur les pôles de développement que sont les cités régionales;

Considérant que le nouveau régime met en danger le développement de la ville de Baie-Comeau;

Considérant la prise en compte des valeurs commerciales du terrain identifié en milieux hydriques et humides plutôt que sa valeur écologique, ce qui tend à freiner tout projet de développement, particulièrement dans les milieux humides de faible valeur et générés par une intervention humaine;

Considérant que l'ancien régime, bien qu'imparfait, établissait mieux la corrélation environnementale d'un site et sa compensation;

Considérant que les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité par le gouvernement du Québec;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que le gouvernement a déjà mis en place une entente de partenariat avec les municipalités;

Considérant que le Québec ressortirait gagnant si toutes les forces vives étaient mises à contribution pour trouver des solutions novatrices à la compensation en milieux hydriques et humides lorsque leur utilisation est rendue nécessaire;

Rés. 2018-19

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-05 et de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de revoir le Régime de compensation des milieux hydriques et humides, d'accepter que les compensations soient effectuées sur la base de leur valeur environnementale et de permettre aux villes de proposer des alternatives à la compensation en tenant compte des objectifs environnementaux du régime, et en conformité avec la loi-cadre sur le développement durable, pour ainsi permettre de valoriser l'innovation et la diffusion des meilleures pratiques à ce chapitre pour l'ensemble du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Amendement à la politique de vente et de location de terrains de la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2018-20

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-08 et d'adopter l'amendement à la Politique de vente et de location de terrains de la Ville de Baie-Comeau qui vise l'exclusion à la vente ou la location de certains terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Nomination d'un représentant - Société de développement commercial centre-ville du Plateau (SDC)

Rés. 2018-21

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-09 et de nommer monsieur le conseiller Mario Quinn à titre de représentant à la Société de développement commercial centre-ville du Plateau (SDC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

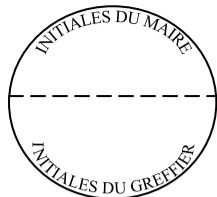
4.2.8 Renouvellement - Protocole d'entente Patrouille de ski Baie-Comeau

Rés. 2018-22

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-02 afin de l'autoriser à signer le protocole d'entente d'une durée de deux (2) ans, soit pour les années 2018 et 2019, avec l'organisme « Patrouille de ski Baie-Comeau » pour les services de premiers soins au centre de ski, prévoyant une aide financière de 6 250 \$ par année ainsi qu'une contribution en biens et services d'une valeur de 2 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.9 Protocole d'entente - Entraide entre la Ville de Baie-Comeau et les municipalités de la péninsule

Rés. 2018-23

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2018-02 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente liant la Ville et les municipalités de la péninsule, concernant l'entraide pour le combat contre les incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.4 (PIQM) - Modification des échéanciers de réalisation des travaux et transfert de travaux admissibles du projet de mise aux normes de l'eau potable au volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ)

Rés. 2018-24

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2018-01 et d'autoriser le maire à signer l'addenda no 1 au protocole d'entente, volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à la modification des échéanciers de réalisation des travaux ainsi qu'au transfert de certains travaux admissibles du projet de mise aux normes de l'eau potable du volet 1.4 du PIQM au volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11 Mise aux normes des infrastructures de distribution et de traitement de l'eau potable dans le cadre du volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) - Addenda

Rés. 2018-25

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2018-02 et d'autoriser le maire à signer l'addenda no 1 au protocole d'entente existant, volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire quant à la révision des travaux admissibles associés à son projet de mise aux normes des infrastructures de distribution et de traitement de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

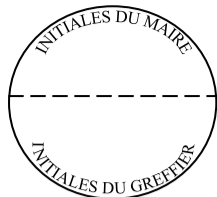
4.2.12 Aide financière pour l'entretien de la Route verte 2017-2018

Rés. 2018-26

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur adjoint des travaux publics portant le numéro TP2018-02 et de confirmer à monsieur Michel Bérubé, du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, que le montant de 19 530 \$ présenté lors de la demande de subvention représente au moins 50 % des dépenses encourues pour les travaux d'entretien de la Route verte ayant été réalisés entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.13 Prévisions budgétaires 2018 de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau

Rés. 2018-27

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2018-02 et d'approuver les prévisions budgétaires 2018, présentées par la Société d'habitation du Québec pour l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau, de 3 742 021 \$, prévoyant ainsi un déficit de l'ordre de 2 306 964 \$ et une participation financière de la Municipalité à ce déficit de 230 696 \$.

De plus, la Municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM (remplacement, amélioration et modernisation) capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.14 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-28

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2018-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.15 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-29

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2018-07 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.16 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-30

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2018-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

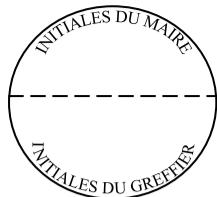
4.2.17 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-31

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2018-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.18 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-32

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2018-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.19 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-33

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2018-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.20 Listes de comptes 2017-46, 2017-47, 2017-48 et 2017-49

Rés. 2018-34

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2018-01 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2017-46, 2017-47, 2017-48 et 2017-49 pour les périodes 46, 47, 48 et 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

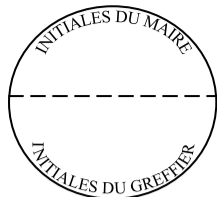
7.1 Règlement 2018-932 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Considérant qu'il est observé, sur le territoire de la ville de Baie-Comeau, la présence de conteneurs utilisés pour l'entreposage de marchandises et de matériaux;

Considérant qu'il n'existe au règlement de zonage aucun cadre normatif concernant l'utilisation de conteneurs et qu'ils sont actuellement prohibés par le règlement de construction;

Considérant que les entrepreneurs ont communiqué les préjudices subis par l'application de la réglementation les interdisant;

Considérant que ce type d'équipement est considéré comme inesthétique dans un paysage urbain;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 2 octobre 2017;

Considérant que l'adoption du premier projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 20 novembre 2017;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 7 décembre 2017;

Considérant que l'adoption d'un second projet de règlement a eu lieu à la séance du conseil tenue le 18 décembre 2017;

Considérant que ce règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Rés. 2018-35

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

D'adopter le Règlement 2018-932 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Règlement 2018-933 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Considérant qu'un promoteur demande à permettre, dans la zone 213 C, l'usage d'établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes, plus précisément pour le bâtiment sis au 235, boulevard La Salle;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont émis une recommandation favorable;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 18 décembre 2017;

Considérant que l'adoption du premier projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 18 décembre 2017;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 11 janvier 2018;

Considérant que ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Rés. 2018-36

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

D'adopter le Règlement 2018-933 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

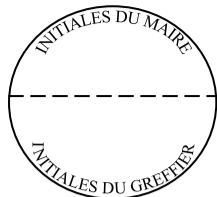
7.3 Urbanisme - Adoption d'un second projet de règlement modifiant le Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels

Rés. 2018-37

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

7.4 Urbanisme - Adoption d'un second projet de règlement modifiant le Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels

Rés. 2018-38

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Adoption d'un projet de règlement révisant le Règlement 2014-844 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2018-39

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter le projet de règlement révisant le Règlement 2014-844 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Adoption d'un projet de règlement - Relocalisation caserne Marquette, élimination des raccordements inversés et divers travaux - Emprunt de 1 418 900 \$

Rés. 2018-40

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le projet de règlement concernant la relocalisation de la caserne Marquette, élimination des raccordements inversés et divers travaux - Emprunt de 1 418 900 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Adoption d'un projet de règlement concernant la réfection d'une partie de l'avenue du Père-Arnaud - Emprunt de 4 467 000 \$

Rés. 2018-41

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

D'adopter le projet de règlement concernant la réfection d'une partie de l'avenue du Père-Arnaud - Emprunt de 4 467 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

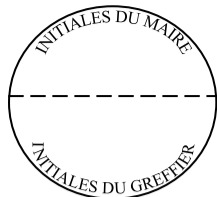
8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement révisant le Règlement 2014-844 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Baie-Comeau

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement révisant le Règlement 2014-844 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Baie-Comeau.

8.2 Projet de règlement - Relocalisation caserne Marquette, élimination des raccordements inversés et divers travaux - Emprunt de 1 418 900 \$

Le conseiller Onil Lévesque donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement pour la relocalisation de la caserne Marquette, l'élimination des raccordements inversés et divers travaux, décrétant un emprunt de 1 418 900 \$.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

8.3 Projet de règlement concernant la réfection d'une partie de l'avenue du Père-Arnaud - Emprunt de 4 467 000 \$

Le conseiller Sylvain Girard donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la réfection d'une partie de l'avenue du Père-Arnaud, décrétant un emprunt de 4 467 000 \$.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 21 h 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Rés. 2018-42